

HERBICIDE

IPCO Clomazone

Suspension en microcapsules

COMMERCIALE

Suspension microencapsulée sélective pour utilisation dans l'Est du Canada pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée dans les champs de soja, les concombres de champ, les melons, les courges (incluant les citrouilles de transformation), et pour application après transplantation dans les patates douces. Aussi pour utilisation dans l'Est du Canada et le Manitoba pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée dans les poivrons.

Pour utilisation à l'échelle nationale pour application en présemis dans le canola tolérant aux herbicides et pour application en prélevée dans les asperges, la coriandre et les haricots secs.

PRINCIPE ACTIF : Clomazone 360 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,004 % à titre d'agent de conservation.

OU

Contient du bronopol à raison de 0,00176%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00017% et 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000056% à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00022% et 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000074% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT
L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



ATTENTION

POISON

**IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE POTENTIEL
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : 33910

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – 1000 L

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK Canada S7K 3M9
1-204-233-3461

AIDE MÉDICALE/CHIMIQUE D'URGENCE 24 HEURES : APPELER 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation de l'ARLA lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif s'il est avalé ou absorbé à travers la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Équipement de protection individuelle (EPI) :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit concentré. Ne pas s'en servir de nouveau. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage et/ou l'entretien de l'EPI. S'il n'y a pas de conseils spécifiques pour les vêtements lavables, employer un détergent et de l'eau très chaude. Garder et laver l'EPI séparément du reste du linge.

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser la toilette.

- Si le pesticide s'infiltre à l'intérieur des vêtements, il faut les enlever immédiatement. Ensuite, bien se laver et revêtir des vêtements propres.
- Porter chaque jour des vêtements fraîchement lavés. Avant de les réutiliser, ces vêtements devraient être lavés séparément du reste du linge de la famille.
- Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les ôter. Aussitôt que possible, se laver à fond et revêtir des vêtements propres.

RESTRICTIONS

Ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par saison.

Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent sa dérive à l'extérieur de l'aire traitée. NE PAS ÉPANDRE LE IPCO Clomazone ME AU MOYEN D'UN QUELCONQUE APPAREIL D'IRRIGATION.

NE PAS appliquer par voie aérienne

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui lui permettrait de venir en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou à cause d'une dérive. Seuls des individus bien protégés peuvent se trouver dans la zone à traiter durant l'application.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Le contact des feuilles avec le produit pulvérisé ou ses vapeurs peut causer un blanchissement ou un jaunissement des feuilles de plantes vulnérables. Ces symptômes sont habituellement temporaires, mais ils pourraient persister chez certaines espèces végétales.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION

On ne doit jamais employer la culture traitée comme pâturage ni la couper pour le foin; on ne possède pas, à l'heure actuelle, suffisamment de données pour permettre une telle utilisation.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si possible, conserver au-dessus de 5 °C pour protéger le produit contre le gel. En cas de gel, le laisser dégeler avant de s'en servir. Si l'on observe des cristaux solides, réchauffer le produit jusqu'à une température supérieure à 15 °C en mettant le contenant dans un endroit assez chaud. Secouer ou rouler le contenant de temps en temps pour redissoudre les cristaux solides.

Ne pas utiliser le produit ni l'entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Conserver le produit uniquement dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit sec. Ouvrir le contenant avec prudence. Après une utilisation partielle, remettre son couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants utilisés pour des produits alimentaires ou des boissons. Ne pas contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux par l'entreposage ou l'élimination.

ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour les contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits inutilisés ou superflu:

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AIDE MÉDICALE/CHIMIQUE D'URGENCE 24 HEURES : APPELER 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

HERBICIDE

IPCO Clomazone

Suspension en microcapsules

COMMERCIALE

Suspension microencapsulée sélective pour utilisation dans l'Est du Canada pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée dans les champs de soja, les concombres de champ, les melons, les courges (incluant les citrouilles de transformation), et pour application après transplantation dans les patates douces. Aussi pour utilisation dans l'Est du Canada et le Manitoba pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée dans les poivrons.

Pour utilisation à l'échelle nationale pour application en présems dans le canola tolérant aux herbicides et pour application en prélevée dans les asperges, la coriandre et les haricots secs.

PRINCIPE ACTIF : Clomazone 360 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,004 % à titre d'agent de conservation.

OU

Contient du bronopol à raison de 0,00176%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00017% et 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000056% à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00022% et 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000074% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT
L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



ATTENTION

POISON

**IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE POTENTIEL
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : 33910

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – 1000 L

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK Canada S7K 3M9
1-204-233-3461

AIDE MÉDICALE/CHIMIQUE D'URGENCE 24 HEURES : APPELER 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

AVERTISSEMENT

UTILISER CE PRODUIT UNIQUEMENT DE LA MANIÈRE STIPULÉE SUR CETTE ÉTIQUETTE. SI L'ON NÉGLIGE DE BIEN SUIVRE LE MODE D'EMPLOI DE L'ÉTIQUETTE, LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES POURRAIT ÊTRE ERRATIQUE ET LA CULTURE POURRAIT ÊTRE ENDOMMAGÉE. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT D'EFFECTUER LE TRAITEMENT. Ne pas utiliser ce produit sur de la terre noire ou tourbeuse, ni sur un sol dont la teneur en matière organique dépasse 10 %. Si le IPCO Clomazone doit être employé dans un champ sur lequel on a épandu du fumier, il faut d'abord s'assurer que le fumier est entièrement désintégré et mélangé dans le sol jusqu'à une profondeur de 10 à 15 cm avant d'appliquer le IPCO Clomazone.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation de l'ARLA lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif s'il est avalé ou absorbé à travers la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Équipement de protection individuelle (EPI) :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit concentré. Ne pas s'en servir de nouveau. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage et/ou l'entretien de l'EPI. S'il n'y a pas de conseils spécifiques pour les vêtements lavables, employer un détergent et de l'eau très chaude. Garder et laver l'EPI séparément du reste du linge.

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser la toilette.
- Si le pesticide s'infiltre à l'intérieur des vêtements, il faut les enlever immédiatement. Ensuite, bien se laver et revêtir des vêtements propres.
- Porter chaque jour des vêtements fraîchement lavés. Avant de les réutiliser, ces vêtements devraient être lavés séparément du reste du linge de la famille.
- Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les ôter. Aussitôt que possible, se laver à fond et revêtir des vêtements propres.

RESTRICTIONS

Ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par saison.

Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent sa dérive à l'extérieur de l'aire traitée. NE PAS ÉPANDRE LE IPCO Clomazone AU MOYEN D'UN QUELCONQUE APPAREIL D'IRRIGATION.

NE PAS appliquer par voie aérienne

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui lui permettrait de venir en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou à cause d'une dérive. Seuls des individus bien protégés peuvent se trouver dans la zone à traiter durant l'application.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Le contact des feuilles avec le produit pulvérisé ou ses vapeurs peut causer un blanchissement ou un jaunissement des feuilles de plantes vulnérables. Ces symptômes sont habituellement temporaires, mais ils pourraient persister chez certaines espèces végétales.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION

On ne doit jamais employer la culture traitée comme pâturage ni la couper pour le foin; on ne possède pas, à l'heure actuelle, suffisamment de données pour permettre une telle utilisation.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si possible, conserver au-dessus de 5 °C pour protéger le produit contre le gel. En cas de gel, le laisser dégeler avant de s'en servir. Si l'on observe des cristaux solides, réchauffer le produit jusqu'à une température supérieure à 15 °C en mettant le contenant dans un endroit assez chaud. Secouer ou rouler le contenant de temps en temps pour redissoudre les cristaux solides.

Ne pas utiliser le produit ni l'entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Conserver le produit uniquement dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit sec. Ouvrir le contenant avec prudence. Après une utilisation partielle, remettre son couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants utilisés pour des produits alimentaires ou des boissons. Ne pas contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux par l'entreposage ou l'élimination.

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour les contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. **NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AIDE MÉDICALE/CHIMIQUE D'URGENCE 24 HEURES : APPELER 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE

- NE PAS effectuer plus d'un traitement par saison.
- NE PAS l'utiliser durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer par voie aérienne— Employer uniquement un équipement terrestre.
- Le IPCO Clomazone doit être employé conformément au mode d'emploi stipulé sur cette étiquette.
- Si le IPCO Clomazone n'est pas appliqué correctement, cela pourrait entraîner son déplacement hors de la zone visée.
- Les plantes dont les feuilles pourraient être endommagées par le IPCO Clomazone sont listées dans le tableau ci-dessous :

Arbres : Arbres fruitiers, cerisiers (à fruits, tardifs, de Pennsylvanie, de Virginie)*, peupliers*, saules*, frênes, érables, tilleuls d'Amérique, noyers, ormes, arbres d'ornement, caryers et épinettes

Légumes et fleurs : Toutes les espèces

Cultures céréalières : Blé, avoine, orge, blé d'hiver, seigle et triticales
--

Cultures fourragères : Luzerne

Arbustes et plantes sarmenteuses : Arbustes d'ornement, framboisiers*, vignes*, rosiers* et fraisiers
--

* Plantes extrêmement sensibles.

Un mouvement hors cible de le IPCO Clomazone peut se produire, soit directement à cause d'une dérive de la pulvérisation au moment de l'épandage ou bien par la volatilisation du produit appliqué suivie d'une dérive de ses vapeurs. **IL FAUT ÉVITER TOUTE DÉRIVE HORS CIBLE DE IPCO Clomazone AFIN DE PRÉVENIR L'ENDOMMAGEMENT DES FEUILLES DE LA VÉGÉTATION VOISINE.**

MESURES À PRENDRE POUR ATTÉNUER LA DÉRIVE DE LA PULVÉRISATION

La dérive de la pulvérisation est affectée par de nombreux facteurs, y compris la vitesse du vent, la pression de pulvérisation, la grosseur des particules, le type de buse et la hauteur de la rampe de pulvérisation. Pour minimiser les risques posés par la migration de la pulvérisation en dehors du lieu visé :

- Utiliser une pression de pulvérisation réduite — **Elle ne devrait pas dépasser 207 kPa.**
- Choisir un volume et une pression de fonctionnement qui permettent d'obtenir des gouttelettes de grosse taille ou plus.
Considérer l'emploi de buses à faible dérive.

- Ne pas appliquer l'herbicide durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales ou à une vitesse dépassant 16 km/h.
- Réduire au minimum la hauteur de la rampe de pulvérisation, mais tout en maintenant un arrosage uniforme.

- Pulvériser durant les périodes les plus calmes de la journée (par exemple, tôt le matin ou tard dans l'après-midi).
- Ne pas pulvériser durant une inversion de température. (Voir le paragraphe intitulé « INVERSIONS DE TEMPÉRATURE »).

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Pour atténuer le déplacement hors site de la dérive de pulvérisation, observer les zones tampons de pulvérisation stipulées au paragraphe intitulé « ATTÉNUATION DE LA DÉRIVE DES VAPEURS ». Les zones tampons de pulvérisation spécifiée sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que ex. les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes). Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

INVERSIONS DE TEMPÉRATURE

Le risque de dérive est élevé durant une inversion de température. Les inversions de température diminuent le mélange vertical de l'air et les petites gouttelettes en suspension demeurent alors près du sol, puis elles se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de température sont caractérisées par une hausse de température selon l'altitude. Elles se produisent souvent pendant les nuits à faible nébulosité, alors qu'il n'y a pas ou presque pas de vent. Leur présence peut être indiquée par un brouillard au sol et ces inversions sont caractérisées par un déplacement latéral de couches de fumée dans un nuage concentré. **On devrait éviter d'utiliser ce produit pendant les inversions de température, car un mélange vertical insuffisant de l'air pourrait provoquer le mouvement hors cible du IPCO Clomazone.**

ATTÉNUATION DE LA DÉRIVE DES VAPEURS

Le IPCO Clomazone se volatisera à partir du sol. Pour minimiser le risque de déplacement de ses vapeurs en dehors de l'endroit traité :

- Ne pas pulvériser IPCO Clomazone lorsque la température est supérieure à 25°C.
- NE PAS UTILISER IPCO Clomazone À MOINS DE 90 MÈTRES DE PLANTES VULNÉRABLES OU D'HABITATS TERRESTRES SENSIBLES.
- NE PAS UTILISER IPCO Clomazone À MOINS DE 370 MÈTRES DES LIEUX SUIVANTS :
 - Zones résidentielles de villes ou de lotissements
 - Zones de production établie pour des légumes
 - Vergers, pépinières commerciales et serres

PRÉCAUTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES

N.B. : Lorsqu'on emploie le IPCO Clomazone avec un autre herbicide homologué, il faut toujours se référer aux restrictions et aux précautions relatives à la rotation des cultures stipulées sur l'étiquette du produit d'association.

Dans certaines conditions, un blanchissement ou un jaunissement temporaire des feuilles peut survenir sur les cultures approuvées pour la rotation si le sol contient des résidus indésirables du IPCO Clomazone.

Dans des conditions anormales, les cultures ultérieures de rotation pourraient être endommagées. Les facteurs suivants peuvent accroître le risque d'endommagement des cultures

subséquentes :

1. L'emploi de taux supérieures à celles recommandées sur l'étiquette.
2. Une application excessive résultant de l'utilisation de buses usées, du trop grand chevauchement de la pulvérisation, de la non-fermeture des rampes d'arrosage dans les virages (à l'extrémité des rangs), du ralentissement et de l'arrêt du pulvérisateur.
3. Un sol dont le pH est inférieur ou égal à 5,9.
4. Une sécheresse extrême dans les quatre mois qui suivent l'épandage de l'herbicide.
5. Le choix de certains hybrides pour la rotation.

Des conseils additionnels pour prévenir des dommages aux cultures de rotation pourraient être fournis par l'intermédiaire de bulletins d'information pour certaines régions où ce danger s'avère beaucoup plus élevé à cause d'une très grande sécheresse.

Taux de IPCO Clomazone appliquée	Délai de remise en culture	Cultures de rotation
0,25 – 0,33 L/ha	Immédiatement	Soja, canola de printemps, les haricots secs, moutarde [brune, orientale, jaune] moutarde d'Éthiopie (<i>Brassica carinata</i>) et caméline
	4 mois	Blé d'hiver
	Printemps suivant	Haricots (blancs, communs ou mange-tout), maïs (de grande culture ou sucré), pois, poivrons (transplantés ou en mottes), brocolis (transplantés ou en mottes), concombres, melons, citrouilles, courges, pommes de terre, blé de printemps, blé dur, orge de printemps, avoine, lentilles
0,78 – 2,35 L/ha	Immédiatement	Soja
	Printemps suivant	Haricots (blancs, communs ou mange-tout), maïs (de grande culture ou sucré), pois, poivrons (transplantés ou en mottes), brocolis (transplantés ou en mottes), concombres, melons, citrouilles, courges, pommes de terre, canola de printemps, blé de printemps
	16 mois	Toutes les autres cultures

Dans des conditions normales, le IPCO Clomazone ne nuira pas aux autres cultures approuvées pour la rotation. Le compactage, un travail inégal du sol, une maladie des semis, le temps froid, une plantation trop profonde, une humidité excessive ou la sécheresse pourraient affaiblir les jeunes plants et accroître le risque d'endommagement causé par le IPCO Clomazone, ce qui aurait pour effet de retarder la croissance de la culture ou d'en diminuer le rendement. En cas de sécheresse durant l'année qui précède l'ensemencement des cultures en rotation, il se pourrait que le niveau de le IPCO Clomazone dans le sol soit plus élevé. Pour diminuer le risque d'endommagement des cultures ultérieures, on doit adopter des bonnes pratiques agronomiques.

Utiliser un pulvérisateur bien entretenu et correctement réglé pour appliquer le IPCO Clomazone aux taux recommandés et avec les quantités d'eau prévues. Ne pas dépasser les taux recommandés sur l'étiquette. Éviter le chevauchement durant le traitement, ainsi que d'autres situations qui entraînent un épandage excessif, car cela pourrait endommager la culture actuelle et / ou la culture suivante.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'inobservation des conseils qui suivent pourrait entraîner l'endommagement d'arbres ou de plantes vulnérables. Ne pas stationner, vidanger ni rincer l'équipement sur ou à proximité des arbres ou d'autres plantes sensibles. Pour le rinçage et le nettoyage de l'équipement, éviter les endroits sous lesquels pourraient se prolonger les racines de plantes désirables. Ne pas rincer ou nettoyer l'équipement dans des endroits où l'herbicide pourrait se déplacer et entrer en contact avec des racines de plantes. Ne pas contaminer aucune masse d'eau.

Après la pulvérisation du IPCO Clomazone et avant d'utiliser de nouveau le pulvérisateur pour toute autre application, on doit le nettoyer à fond en suivant les étapes suivantes :

1. Vidanger la cuve du pulvérisateur, les conduites et la rampe de pulvérisation. Laver à haute pression avec un détergent pour éliminer les sédiments et les résidus présents dans la cuve du pulvérisateur et bien rincer. Rincer abondamment les conduites de pulvérisation, les rampes et les buses avec de l'eau propre.
2. Préparer une solution de nettoyage en ajoutant un détergent de gros travaux ou trois litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de matière active) à 100 litres d'eau propre et l'ajouter au pulvérisateur. Préparer assez de solution de nettoyage pour pouvoir maintenir la pulvérisation pendant au moins 15 minutes pour bien rincer les conduites, la rampe de pulvérisation et les buses.
3. Le pulvérisateur peut être nettoyé simplement et soigneusement en laissant séjourner la solution de nettoyage ou l'eau propre dans la cuve du pulvérisateur, les conduites, la rampe de pulvérisation et les buses durant la nuit ou l'entreposage.
4. Vidanger le système de pulvérisation. Rincer la cuve avec de l'eau propre et laisser l'eau circuler dans les conduites, la rampe et les buses. Enlever et nettoyer séparément les pastilles des buses et tous les tamis et les crépines dans une solution d'ammoniac.

5. Lorsqu'on passe d'une dilution à l'eau à un traitement qui exige de l'huile agricole ou un engrais liquide comme support de pulvérisation, on devrait purger la cuve, la pompe, les conduites et la rampe d'arrosage avec une petite quantité d'huile agricole ou d'engrais liquide avant de se servir à nouveau de l'équipement.
6. Éliminer de façon adéquate la solution de nettoyage et les rinçures, incluant les rinçures d'huile agricole ou d'engrais liquide, conformément aux directives et règlements provinciaux.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LE MÉLANGE

Il faut être très prudent lorsqu'on mélange le IPCO Clomazone. Éviter de le mélanger dans un endroit à proximité de plantes désirables.

Il est important que l'équipement de pulvérisation soit propre et exempt de tout résidu de pesticides avant d'utiliser ce produit. Suivre les instructions pour le nettoyage du pulvérisateur sur l'étiquette du produit appliqué précédemment avant d'ajouter IPCO Clomazone dans la cuve du pulvérisateur.

Command 360 ME seul : Mélanger le IPCO Clomazone avec de l'eau ou un engrais liquide de la manière suivante : Remplir la moitié jusqu'aux trois quarts de la cuve avec de l'eau ou un engrais liquide, ajouter la quantité appropriée de IPCO Clomazone, puis finir de remplir la cuve du pulvérisateur avec de l'eau ou l'engrais liquide. Durant le mélange et l'épandage, l'agitation dans la cuve doit être suffisante pour maintenir l'uniformité de la bouillie de pulvérisation. Appliquer la bouillie de pulvérisation immédiatement après le mélange.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mélanges en cuve : Remplir la cuve du pulvérisateur à la demie ou aux deux tiers avec de l'eau. Alors que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients dans l'ordre suivant :

- P = Poudres mouillables et pâtes granulées
- A = Bien agiter le mélange dans la cuve
- M = Suspensions microencapsulées (comme IPCO Clomazone)
- L = Suspensions liquides et pâtes fluides
- E = Concentrés émulsionnables
 - Remplir la cuve presque complètement avec de l'eau
- G = Préparations à base de glyphosate
- S = Surfactants
 - Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

Maintenir l'agitation durant le remplissage, le mélange et l'épandage. Quand on se sert d'un agent réducteur de dérive, suivre les instructions spécifiques de son étiquette pour déterminer à quel moment on doit le verser dans la cuve du pulvérisateur.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉPANDAGE

Épandage terrestre seulement

Employer un pulvérisateur bien entretenu et correctement réglé pour appliquer le IPCO Clomazone aux taux recommandés avec les quantités d'eau prévues. Pulvériser le IPCO Clomazone avec un équipement terrestre en utilisant une quantité de bouillie finale de 95 à 375 L d'eau par hectare. Une pulvérisation à grosses gouttelettes aura moins tendance à dériver en

dehors de la zone visée qu'une pulvérisation à gouttelettes fines. Voir les sections intitulées « PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE » et « MESURES À PRENDRE POUR ATTÉNUER LA DÉRIVE DE LA PULVÉRISATION » pour obtenir des recommandations spécifiques sur la façon de réduire la dérive de la pulvérisation. Ne pas dépasser les taux recommandés sur l'étiquette. Éviter le chevauchement de l'épandage et les situations pouvant entraîner une application excessive, car le résultat pourrait alors être des dommages à la culture actuelle et/ou à la culture subséquente de rotation.

Le IPCO Clomazone peut être employé comme traitement de prélevée appliqué à la surface du sol, à partir de 30 jours avant les semis jusqu'avant la levée de la culture. Si l'état du champ exige une préparation additionnelle du lit de semence, l'emploi d'un équipement qui ne fera pas pénétrer l'herbicide à plus de cinq (5) cm de profondeur dans le sol est acceptable.

Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc. ou des pratiques agronomiques inadéquates (mauvais placement de la semence, fertilisation déficiente, compaction du sol, etc.) peuvent subir des dommages à la suite d'une application de IPCO Clomazone. Ces dommages se traduisent souvent par une décoloration des feuilles des plants, mais dans des conditions extrêmes, ils peuvent causer la perte de la culture. Le respect des bonnes pratiques agronomiques recommandées par son conseiller local aidera à réduire le risque de dommages à la culture.

RESTRICTIONS

Ne pas permettre au bétail de paître sur les sarments de soja traités et ne jamais donner les sarments traités ou les déchets de sarments comme nourriture au bétail.

Épandage en bandes

Calculer les doses et les volumes de bouillie requis à l'aide des formules ci-dessous :

$$\frac{\text{Largeur de la bande en cm}}{\text{Espacement des rangs en cm}} \times \text{Taux à la volée par ha} = \text{Taux en bandes par ha}$$

$$\frac{\text{Largeur de la bande en cm}}{\text{Espacement des rangs en cm}} \times \text{Volume à la volée par ha} = \text{Volume en bandes par ha}$$

Travail du sol après le semis

S'il s'avère nécessaire de travailler le sol à cause de l'encroûtement, du compactage ou de la levée de mauvaises herbes, un sol traité avec le IPCO Clomazone peut être gratté (jusqu'à une profondeur maximale de 5 cm) ou bien hersé avec une houe roulante à pointes, sans diminuer l'action de suppression des mauvaises herbes de le IPCO Clomazone. Éviter tout travail du sol en profondeur, car il pourrait ramener de la terre non traitée en surface et réduire ainsi la suppression des mauvaises herbes.

MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

CANOLA (NATIONAL)	
CULTURE	Canola
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le IPCO Clomazone doit être employé dans le cadre d'une approche par système de production pour la suppression du gaillet gratteron dans toutes les variétés de canola tolérantes aux herbicides. L'application d'un herbicide de postlevée efficace sur le gaillet gratteron, soit un herbicide auquel le canola est résistant, est requise pour une suppression durant toute la saison.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges:</u> Gaillet gratteron (suppression en début de saison, répression seulement à 0,25 L/ha)
MOMENT D'APPLICATION	Ne faire qu'une seule application au sol avant le semis du canola et avant la levée des mauvaises herbes.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à l'éventail de taux de 0,25 à 0,33 L/ha. Une taux d'application de 0,25 L/ha réprimera le gaillet gratteron et peut être utilisée quand les populations de gaillet gratteron sont faibles.
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Appliquer avant le semis du canola. NE PAS incorporer le IPCO Clomazone. NE PAS appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique.
REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.
MÉLANGES EN CUVE – CANOLA (NATIONAL)	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le IPCO Clomazone peut être mélangé en cuve avec les herbicides suivants pour élargir son spectre de suppression des mauvaises herbes. Ne pas incorporer les mélanges en cuve de IPCO Clomazone et d'autres produits.
--------------------------------	---

MÉLANGE EN CUVE AVEC IPCO Clomazone PLUS L'HERBICIDE IPCO C-ZONE	
CULTURE	Canola

**TAUX
D'APPLICATION ET
MAUVAISES
HERBES
SUPPRIMÉES**

IPCO Clomazone:

Taux d'application: 0,25¹ - 0,33 L/ha

Mauvaises herbes supprimées:

- Gaillet gratteron (Répression seulement à 0,25 L/ha)

Mauvaises herbes réprimées :

- Stellaire moyenne

HERBICIDE IPCO C-ZONE ^{1,2}:

Taux d'application: 36,5 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées:

- Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur)
- Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles)
- Morelle noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur)
- Amarante à racine rouge
- Abutilon
- Acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur)

Taux d'application: 58 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus :

- Sagesse-des-chirurgiens
- Chénopode blanc
- Mauve à feuilles rondes
- Gloire du matin
- Morelle poilue
- Tabouret des champs
- Amarante fausse-blite
- Amarante hybride
- Amarante blanche
- Pourpier potager
- Renouée de Pennsylvanie (plantule)
- Moutarde-tanaisie
- Acnide tuberculée
- Amarante rugueuse

Taux d'application: 73 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus :

- Mollugine verticillée
- Gaillet gratteron

	• Lampourde • Stramoine • Kochia à balais • Morelle noire de l'Est • Soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur) • Bourse-à-pasteur • Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate) Taux d'application: 117 mL/ha Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus : • Luzerne hérissée • Laitue scariole • Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur) • Spargoute des champs
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Appliquer avant le semis du canola. NE PAS incorporer. NE PAS appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique.
REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹ Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide IPCO C-ZONE permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé. ² Le mélange en cuve de IPCO Clomazone avec l'herbicide IPCO C-ZONE doit contenir Agral 90 ou AgSurf à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 L pour 100 L de bouillie) ou Merge à 1 % vol/vol (1 L pour 100 L de bouillie).

MÉLANGE EN CUVE AVEC IPCO Clomazone PLUS L'HERBICIDE IPCO C-ZONE PLUS GLYPHOSATE

CULTURE	Canola
TAUX D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	IPCO Clomazone: Taux d'application: 0,25¹ - 0,33 L/ha Mauvaises herbes supprimées: • Gaillet gratteron (répression seulement à 0,25 L/ha) Mauvaises herbes réprimées : • Stellaire moyenne HERBICIDE IPCO C-ZONE ^{1,2}: Taux d'application: 36,5 mL/ha Mauvaises herbes supprimées: • Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur) • Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles) • Morelle noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur) • Amarante à racine rouge • Abutilon • Acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur) Taux d'application: 58 mL/ha Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus : • Sagesse-des-chirurgiens • Chénopode blanc • Mauve à feuilles rondes • Gloire du matin • Morelle poilue • Tabouret des champs • Amarante fausse-blite • Amarante hybride • Amarante blanche • Pourpier potager • Renouée de Pennsylvanie (plantule) • Moutarde-tanaisie • Acnide tuberculée • Amarante rugueuse Taux d'application: 73 mL/ha Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus : • Mollugine verticillée • Gaillet gratteron • Lampourde

- Stramoine
- Kochia à balais
- Morelle noire de l'Est
- Soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur)
- Bourse-à-pasteur
- Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)

Taux d'application: 117 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus :

- Luzerne hérissée
- Laitue scariole
- Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur)
- Spargoute des champs

GLYPHOSATE:

Taux d'application: 450 g éa/ha³

Mauvaises herbes supprimées:

- Orge spontané
- Setaire verte
- Renouée persicaire
- Moutarde des champs
- Moutarde des champs
- Folle avoine
- Blé spontanée

Taux d'application: 450 à 685 g éa/ha³

Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 450 g éa par hectare, plus:

- Brome des toits
- Renouée liseron⁴
- Ivraie de Perse
- Lin spontané
- Vergette du Canada (moins de 8 cm de hauteur)
- Setaire géante
- Ortie royale
- Crépis des toits ⁵
- Petite herbe à poux (moins de 8 cm de hauteur)

Taux d'application: 810 g éa/ha³

Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 450 à 685 g éa par hectare, plus:

- Pâturin glauque annuel

	• Digitale sanguine • Vesce à feuilles étroites • Laitue scariole • Laiteron potager Taux d'application: 900 g éa/ha³ Mauvaises herbes supprimées: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 810 g éa par hectare, plus: • Pissenlit (moins de 15 cm) • Chiendent (infestations légères ou moyennes, au moins 3-4 feuilles vertes)
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Appliquer avant le semis du canola. NE PAS incorporer. NE PAS appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique.
REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide IPCO C-ZONE permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé. ²Un adjuvant n'est pas requis pour ce mélange en cuve. ³Les mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur sont supprimées par ce taux de glyphosate, sauf indication contraire. ⁴Renouée liseron : utiliser 450 g éa/ha de glyphosate si moins de 3 feuilles or 685 g éa/ha si au stade 3 à 4 feuilles. ⁵Crépis des toits : utiliser 450 g éa/ha de glyphosate si la hauteur est inférieure à 8 cm ou 685 g éa/ha si la hauteur est 8 à 15 cm.

CULTURE	Moutarde (oléagineux et condiment) [brune, orientale, jaune], moutarde d'Éthiopie (<i>Brassica carinata</i>) et caméline
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	IPCO Clomazone doit être utilisé dans le cadre d'une approche intégrée pour la suppression en début de saison du gaillet gratteron et du mouron des oiseaux comme application en présemis au sol dans la moutarde et la caméline. L'application d'un herbicide de post-levée qui est efficace sur les gaillets graterons et toléré par la culture est recommandée.
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Gaillet gratteron (début de saison) • Stellaire moyenne
MOMENT D'APPLICATION	Faire une seule application au sol avant de semer la moutarde et la caméline et avant la levée des mauvaises herbes.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer en diffusion à un taux de 0,25 L / ha.
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Appliquer avant de semer la moutarde et la caméline. NE PAS incorporer IPCO Clomazone. NE PAS appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique. À utiliser sur la moutarde d'Éthiopie (<i>Brassica carinata</i>) cultivée uniquement pour les graines oléagineuses. Ne pas cultiver la moutarde d'Éthiopie (<i>Brassica carinata</i>), également connue sous le nom de chou d'Abyssinie, pour la consommation humaine.
REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

MÉLANGES EN CUVE – MOUTARDE (NATIONAL)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le IPCO Clomazone peut être mélangé en cuve avec les herbicides suivants pour élargir son spectre de suppression des mauvaises herbes.

Ne pas incorporer les mélanges en cuve de IPCO Clomazone et d'autres produits.

MÉLANGE EN CUVE AVEC IPCO CLOMAZONE PLUS L'HERBICIDE IPCO C-ZONE

CULTURE

Moutarde (oléagineux) [brune, orientale, jaune]

TAUX D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES/RÉPRIMÉES

IPCO Clomazone:

Taux d'application: 0,25 L/ha

Mauvaises herbes réprimées :

- Gaillet gratteron
- Stellaire moyenne

HERBICIDE IPCO C-ZONE^{1,2}: Taux d'application: 36,5 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées :

- Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur)
- Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles)
- Morelle noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur)
- Amarante à racine rouge
- Abutilon
- Acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur)

Taux d'application: 58 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus :

- Sagesse-des-chirurgiens
- Chénopode blanc
- Mauve à feuilles rondes
- Gloire du matin
- Morelle poilue
- Tabouret des champs
- Amarante fausse-blite
- Amarante hybride
- Amarante blanche
- Pourpier potager
- Renouée de Pennsylvanie (plantule)
- Moutarde-tanaisie
- Acnide tuberculée
- Amarante rugueuse

	Taux d'application: 73 mL/ha Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus : • Mollugine verticillée • Gaillet gratteron • Lampourde • Stramoine • Kochia à balais • Morelle noire de l'Est • Soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur) • Bourse-à-pasteur • Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate) Taux d'application: 117 mL/ha Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus : • Luzerne hérissée • Laitue scariote • Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur) • Spargoute des champs
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Appliquer avant de semer la moutarde. NE PAS incorporer. NE PAS appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique.
REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹ Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide IPCO C-ZONE

	permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé. ²Le mélange en cuve de IPCO Clomazone avec l'herbicide IPCO C-ZONE doit contenir Agral 90 ou AgSurf à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 L pour 100 L de bouillie) ou Merge à 1 % vol/vol (1 L pour 100 L de bouillie).
MÉLANGE EN CUVE AVEC IPCO CLOMAZONE PLUS L'HERBICIDE IPCO C-ZONE PLUS GLYPHOSATE	
CULTURE	Moutarde (oléagineux) [brune, orientale, jaune]
TAUX D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES/ RÉPRIMÉES	IPCO Clomazone: Taux d'application: 0,25 L/ha Mauvaises herbes réprimées : • Gaillet gratteron • Stellaire moyenne HERBICIDE IPCO C-ZONE^{1,2}: Taux d'application: 36,5 mL/ha Mauvaises herbes supprimées : • Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur) • Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles) • Morelle noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur) • Amarante à racine rouge • Abutilon • Acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur) Taux d'application: 58 mL/ha Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus : • Sagesse-des-chirurgiens • Chénopode blanc • Mauve à feuilles rondes • Gloire du matin • Morelle poilue • Tabouret des champs • Amarante fausse-blite • Amarante hybride • Amarante blanche • Pourpier potager • Renouée de Pennsylvanie (plantule) • Moutarde-tanaïs • Acnide tuberculée • Amarante rugueuse

Taux d'application: 73 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus :

- Mollugine verticillée
- Gaillet gratteron
- Lampourde
- Stramoine
- Kochia à balais
- Morelle noire de l'Est
- Soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur)
- Bourse-à-pasteur
- Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)

Taux d'application: 117 mL/ha

: Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus :

- Luzerne hérissée
- Laitue scariole
- Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur)
- Spargoute des champs

Glyphosate:

Taux d'application: 450 g éa/ha³

Mauvaises herbes supprimées :

- Orge spontané
- Sétaire verte
- Renouée persicaire
- Moutarde des champs
- Folle avoine
- Blé spontanée

Taux d'application: 450 à 685 g éa/ha³

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 450 g éa par hectare, plus:

- Brome des toits
- Renouée liseron⁴
- Ivraie de Perse
- Lin spontané
- Vergette du Canada (moins de 8 cm de hauteur)
- Sétaire géante
- Ortie royale
- Crépis des toits ⁵

	• Petite herbe à poux (moins de 8 cm de hauteur) Taux d'application: 810 g éa/ha³ Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 450 à 685 g éa par hectare, plus: • Pâturin glauque annuel • Digitale sanguine • Vesce à feuilles étroites • Laitue scariole • Laiteron potager Taux d'application: 900 g éa/ha³ Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 810 g éa par hectare, plus: • Pissenlit (moins de 15 cm) • Chiendent (infestations légères ou moyennes, au moins 3 à 4 feuilles vertes)
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Appliquer avant de semer la moutarde. NE PAS incorporer. NE PAS appliquer sur les sols sableux. La suppression peut être réduite dans les sols à haute teneur en matière organique.
REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide IPCO C-ZONE permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé. ²Un adjuvant n'est pas requis pour ce mélange en cuve.

	³ Les mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur sont supprimées par ce taux de glyphosate, sauf indication contraire. ⁴ Renouée liseron : utiliser 450 g éa/ha de glyphosate si moins de 3 feuilles or 685 g éa/ha si au stade 3 à 4 feuilles. ⁵ Crépis des toits : utiliser 450 g éa/ha de glyphosate si la hauteur est inférieure à 8 cm ou 685 g éa/ha si la hauteur est 8 à 15 cm.
--	---

POIVRONS (EST DU CANADA ET MANITOBA SEULEMENT)

CULTURE	Poivrons
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) • Renouée persicaire (renouée) • Morelle noire de l'Est <u>Mauvaises herbes graminées:</u> • Échinochloa pied-de-coq • Sétaire verte • Sétaire glauque (supprimée à raison de 2,35 L/ha quand il n'y a pas de mélange en cuve)
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Amarante à racine rouge • Petite herbe à poux
MOMENT D'APPLICATION	Faire une seule application au sol en prélevée avant la transplantation et avant la levée des mauvaises herbes. Placer les racines des transplants sous la barrière chimique lors de la plantation.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 95 L d'eau par hectare.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à la taux de 1,55 à 2,35 L/ha. Utiliser le taux minimal recommandé dans les sols légers (à texture grossière) ¹ et le taux maximal recommandé dans les sols lourds (à texture fine) ³ selon les critères suivants:: Sols légers ¹ : 1,55 L/ha Sols moyens ² : 1,95 L/ha Sols lourds ³ : 2,35 L/ha

RESTRICTIONS	NE PAS appliquer dans les poivrons bananes. NE PAS faire plus d'une application par saison. Traiter avant la transplantation et avant la levée des mauvaises herbes. NE PAS appliquer dans les 70 jours avant la récolte du poivron. NE PAS incorporer le IPCO Clomazone. NE PAS appliquer sur un sol sableux. Appliquer par voie terrestre seulement.
REMARQUES	Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la

	compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.
--	--

SOJA (EST DU CANADA SEULEMENT)

CULTURE	Soja
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) • Renouée persicaire (renouée) • Morelle noire de l'Est <u>Mauvaises herbes graminées:</u> • Échinochloa pied-de-coq • Sétaire verte • Sétaire glauque (supprimée à raison de 2,35 L/ha quand il n'y a pas de mélange en cuve)
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Amarante à racine rouge • Petite herbe à poux
MOMENT D'APPLICATION	Effectuer le traitement entre l'ensemencement et la levée du soja.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 95 L d'eau par hectare.

TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à au taux de 1,55 à 2,35 L/ha. Utiliser le taux minimal recommandé dans les sols légers (à texture grossière) ¹ et le taux maximal recommandé dans les sols lourds (à texture fine) ³ selon les critères suivants:: Sols légers¹ : 1,55 L/ha Sols moyens² : 1,95 L/ha Sols lourds³ : 2,35 L/ha
RESTRICTIONS	On a constaté que les variétés de soja à natto pouvaient être endommagées par le IPCO Clomazone. Par conséquent, elles ne sont pas recommandées pour des sols traités avec IPCO Clomazone. Consulter le fournisseur de semences pour connaître le degré de tolérance des nouvelles variétés (particulièrement les cultivars à vocation spécifique) à le IPCO Clomazone. NE PAS incorporer le IPCO Clomazone ni les mélanges en cuve avec IPCO Clomazone.

INSTRUCTIONS DE REPLANTAGE	Si l'ensemencement initial ne produit pas un bon peuplement, le soja peut être replanté dans les champs traités avec le IPCO Clomazone seul (ou avec un mélange en cuve recommandé). NE PAS retraiter le champ avec une deuxième application de IPCO Clomazone. Lorsqu'on prépare un mélange avec un autre produit homologué, consulter sur son étiquette les instructions relatives au réensemencement du soja. NE PAS réensemencer un champ traité avec une culture de façon non conforme aux directives de rotation fournies sur cette étiquette.
REMARQUES	Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.

MÉLANGES EN CUVE – SOJA (EST DU CANADA SEULEMENT)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le IPCO Clomazone peut être mélangé en cuve avec les herbicides suivants pour élargir son spectre de suppression des mauvaises herbes. Ne pas incorporer les mélanges en cuve de IPCO Clomazone et d'autres produits.
MÉLANGE EN CUVE AVEC IPCO Clomazone PLUS SENCOR 75 DF OU LEXONE DF	
CULTURE	Soja
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) • Renouée persicaire (renouée) • Morelle noire de l'Est • Amarante à racine rouge
	• Petite herbe à poux_ <u>Mauvaises herbes graminées :</u> • Échinochloa pied-de-coq • Sétaire verte • Sétaire glauque
TAUX D'APPLICATION	IPCO Clomazone: Sols légers¹ : 1,55 L/ha Sols moyens² : 1,95 L/ha Sols lourds³ : 2,35 L/ha Sencor 75DF ou Lexone DF: Sols légers¹ : 375 L/ha Sols moyens² et sols lourds³ : 530 L/ha

RESTRICTIONS	NE PAS appliquer sur un sol léger¹ contenant moins de 2 % de matière organique. NE PAS utiliser lorsqu'on plante des variétés de soja sensibles à la métribuzine. Une activité accrue de la métribuzine (des dommages à la culture) est possible sur un sol à pH élevé et/ou sur un sol contenant des résidus d'atrazine. Sur un sol variable comprenant des zones sableuses légères, la culture pourrait être endommagée dans ces zones sableuses si le taux employé est celle qu'on recommande pour les types de sols plus lourds dans le champ.
REMARQUES	¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.

MÉLANGE EN CUVE AVEC IPCO Clomazone PLUS PURSUIT 240

CULTURE	Soja
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) • Renouée persicaire (renouée) • Morelle noire de l'Est • Amarante à racine rouge • Petite herbe à poux • Moutarde des champs <u>Mauvaises herbes graminées :</u>

	• Échinochloa pied-de-coq • Sétaire verte • Sétaire glauque • Panic capillaire avancé
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes graminées :</u> • Panic millet
TAUX D'APPLICATION	IPCO Clomazone: Sols légers¹ : 1,55 L/ha Sols moyens² : 1,95 L/ha Sols lourds³ : 2,35 L/ha Pursuit 240: Tous les sols: 312 mL/ha

REMARQUES	La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.
MÉLANGE EN CUVE AVEC IPCO Clomazone PLUS DUAL II MAGNUM	
CULTURE	Soja
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) • Renouée persicaire (renouée) • Morelle noire de l'Est • Amarante à racine rouge <u>Mauvaises herbes graminées :</u> • Échinochloa pied-de-coq • Sétaire verte • Sétaire glauque • Sétaire géante • Panic capillaire avancé
MAUVAISES HERBES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u>
RÉPRIMÉES	• Petite herbe à poux
TAUX D'APPLICATION	IPCO Clomazone : Sols légers¹ : 1,55 L/ha Sols moyens² : 1,95 L/ha Sols lourds³ : 2,35 L/ha Dual II Magnum : Tous les sols: 1,75 L/ha

REMARQUES	La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.
------------------	---

APPLICATION DE IPCO Clomazone SUIVIE LES TRAITEMENTS DE POSTLEVÉE (EST DU CANADA SEULEMENT)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Les herbicides de postlevée approuvés pour le soja peuvent être utilisés à la suite de traitements avec IPCO Clomazone seul ou en mélange en cuve, pour supprimer les mauvaises herbes levées qui sont mentionnées sur les étiquettes de ces herbicides de postlevée.
--------------------------------	--

CONCOMBRES (EST DU CANADA SEULEMENT)

CULTURE	Concombres (de plein champ)
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges</u> : • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent latriazine) <u>Mauvaises herbes graminées</u> : • Échinochloa pied-de-coq
MOMENT D'APPLICATION	Ne faire qu'une seule application au sol en prélevée après le semis, mais avant la levée de la culture et des mauvaises herbes.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 95 à 375 L d'eau par hectare.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à raison de 0,78 à 1,17 L/ha. Utiliser le taux minimal indiqué dans les sols légers (à texture grossière) ¹ et le taux maximal dans les sols lourds (à texture fine) ³ .

RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Traiter après le semis mais avant la levée des concombres NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte des concombres. NE PAS incorporer le IPCO Clomazone. NE PAS appliquer sur un sol sableux.
---------------------	--

REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.
MELONS (EST DU CANADA SEULEMENT)	
CULTURE	Melons brodés et melons d'eau
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges</u> : • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent latriazine) <u>Mauvaises herbes graminées</u> : • Échinochloa pied-de-coq
MOMENT D'APPLICATION	Ne faire qu'une seule application au sol en prélevée après le semis, mais avant la levée de la culture et des mauvaises herbes.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 95 à 375 L d'eau par hectare.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à raison de 0,78 L/ha sur tous les types de sol.
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Traiter après le semis mais avant la levée des melons. NE PAS appliquer dans les 60 jours précédant la récolte des melons. NE PAS incorporer le IPCO Clomazone. NE PAS appliquer sur un sol sableux.
REMARQUES	IPCO Clomazone peut occasionner des dommages inacceptables aux melons brodés et aux melons d'eau, pouvant entraîner une perte de rendement. Consulter le fournisseur de semences ou un spécialiste local en

	production végétale pour de l'information sur la tolérance à IPCO Clomazone du melon brodé et du melon d'eau. Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.
COURGES (INCLUANT LES VARIÉTÉS DE CITROUILLES DE TRANSFORMATION; (EST DU CANADA SEULEMENT))	
CULTURE	Courges (incluant les variétés de citrouilles de transformation)
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent latriazine) <u>Mauvaises herbes graminées :</u> • Échinochloa pied-de-coq
MOMENT D'APPLICATION	Ne faire qu'une seule application au sol en prélevée après le semis, mais avant la levée ou le repiquage de la culture et la levée des mauvaises herbes.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 95 à 375 L d'eau par hectare.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à raison de 0,78 à 1,17 L/ha. Utiliser le taux minimal indiqué dans les sols légers (à texture grossière) ¹ et le taux maximal dans les sols lourds (à texture fine) ³ .
RESTRICTIONS	NE PAS faire plus d'une application par saison. Traiter après le semis mais avant la levée des courges et citrouilles de transformation. NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte des citrouilles et des courges de transformation. NE PAS incorporer le IPCO Clomazone. NE PAS appliquer sur un sol sableux. NE PAS employer sur les citrouilles de l'Halloween. NE PAS employer sur les variétés ou cultivars suivants car le traitement pourrait entraîner un blanchissement inacceptable des fruits : NK530, NK580, Turks Turban, Golden Delicious, tous les types Banana, ainsi que tous les autres types <i>Cucurbita maxima</i> ayant un coloris rose ou orange brûlé au moment de la cueillette.

REMARQUES	Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.
PATATES DOUCES (EST DU CANADA SEULEMENT)	
CULTURE	Patates douces
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) • Renouée persicaire (renouée) • Morelle noire de l'Est <u>Mauvaises herbes graminées :</u> • Échinochloa pied-de-coq • Sétaire verte
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Amarante à racine rouge • Petite herbe à poux • Sétaire glauque
MOMENT D'APPLICATION	Ne faire qu'une seule application au sol après le repiquage et avant la levée des mauvaises herbes.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans au moins 95 L d'eau par hectare.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à raison de 1,55 L/ha sur les sols légers (à texture grossière) ² .
RESTRICTIONS	NE PAS effectuer plus d'un traitement par saison. Appliquer sur les patates douces après la transplantation. NE PAS appliquer moins de 95 jours avant la récolte des patates douces. NE PAS incorporer le IPCO Clomazone.

REMARQUES	Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux.
------------------	---

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

ASPERGES (NATIONAL)	
CULTURE	Asperges
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	L'herbicide IPCO Clomazone peut être appliqué au sol avant la levée des mauvaises herbes pour réprimer ou supprimer les graminées annuelles et les feuilles larges dans les asperges.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) • Renouée persicaire (renouée) • Morelle noire de l'Est <u>Mauvaises herbes graminées:</u> • Échinochloa pied-de-coq • Sétaire verte • Sétaire glauque (supprimée à raison de 2,35 L/ha quand il n'y a pas de mélange en cuve)
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Amarante (à racine rouge) • Petite herbe à poux
MOMENT D'APPLICATION	Faire une application généralisée au sol avant la sortie des turions. Si des turions sont déjà sortis, les récolter et nettoyer la zone de tout résidu avant d'appliquer l'herbicide. Couvrir de sol les plants exposés avant d'appliquer l'herbicide.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans un volume d'eau de 95 à 375 L/ha.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée à le taux de 1,55 à 2,35 L/ha. Utiliser le taux minimal recommandé dans les sols légers (à texture grossière) ¹ et le taux maximal recommandé dans les sols lourds (à texture fine) ³ selon les critères suivants: Sols légers ¹ : 1,55 L/ha Sols moyens ² : 1,95 L/ha Sols lourds ³ : 2,35 L/ha

RESTRICTIONS	Ne pas faire plus d'une application par saison. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte des asperges. Ne pas incorporer l'herbicide IPCO Clomazone. Appliquer par voie terrestre uniquement.
REMARQUES	Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture. ¹Sols légers (texture grossière) : loam sableux. ²Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux. ³Sols lourds (texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile.

CORIANDRE (NATIONAL)

CULTURE	Coriandre
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Dans la coriandre, l'herbicide IPCO Clomazone peut être appliqué au sol avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture.
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges :</u> • Abutilon • Chénopode blanc (incluant les biotypes qui tolèrent la triazine) <u>Mauvaises herbes graminées :</u> • Échinochloa pied-de-coq
MOMENT D'APPLICATION	Appliquer à la volée après le semis mais avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer dans un volume d'eau de 95 à 375 L/ha.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée après le semis mais avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture à au taux unique de 0,78 L/ha.
RESTRICTIONS	Ne pas faire plus d'une application par saison. Appliquer après le semis mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes.
	Ne pas appliquer dans les 50 jours précédant la récolte. Ne pas incorporer l'herbicide IPCO Clomazone.

	Ne pas appliquer sur les sols sableux.
REMARQUES	Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps. Un blanchissement et/ou un jaunissement temporaire de la culture peuvent survenir lorsque celle-ci émerge du sol traité. Si les conditions environnementales sont défavorables pour la croissance des plantes (p. ex., temps frais, humidité extrême, sol compacté, mauvaises pratiques agronomiques), la capacité de la culture de se remettre complètement de cette réponse d'herbicide initiale peut être affectée négativement. Les variétés de coriandre n'ont pas toutes été testées pour confirmer leur tolérance à l'herbicide IPCO Clomazone; en conséquence, la première utilisation de l'herbicide IPCO Clomazone devrait être faite sur petite zone de chaque variété afin d'en confirmer la tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ. De plus, il est recommandé de consulter son fournisseur de semences pour de l'information sur la tolérance des variétés spécifiques de coriandre à l'herbicide IPCO Clomazone.

HARICOTS SECS (NATIONAL)	
CULTURE	Graines sèches de <i>Phaseolus</i> spp. (comprend le haricot noir, haricot canneberge, le haricot sec, le haricot de grande culture, haricot français, haricot jardin, haricot Great Northern, haricot vert, haricot rognon, haricot de lima, haricot marine, haricot rose, haricot pinto, haricot rouge, haricot d'Espagne, haricot tepary et haricot jaune); Fèves à graines sèches (féverole à petits grains); graines sèches de <i>Lupinus</i> spp. (comprend le lupin andin, le lupin bleu, le lupin grain, le lupin doux, le lupin blanc, le lupin blanc doux et le lupin jaune).
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	L'herbicide IPCO Clomazone peut être utilisé comme traitement du sol après le semis mais avant la levée de la culture.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges : gaillet gratteron (début de saison; suppression seulement à 0,25 L/ha)
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges : Stellaire moyenne
MOMENT D'APPLICATION	Appliquer à la volée après le semis mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes.
VOLUME D'APPLICATION	Appliquer en utilisant un volume d'eau minimum de 95 L/ha.
TAUX D'APPLICATION	Appliquer à la volée au taux de 0,25 à 0,33 L/ha. L'application de 0,25 L/ha supprimera le gaillet gratteron et peut être utilisée si les populations de gaillet gratteron sont légères.
RESTRICTIONS	Ne faites pas plus d'une application par saison. Appliquer après le semis mais avant la levée des cultures ou des mauvaises herbes. Ne pas incorporer l'herbicide IPCO Clomazone. Ne pas appliquer sur un sol sableux. Le contrôle peut être réduit dans les sols riches en matière organique.

REMARQUES	Des espèces de mauvaises herbes sensibles peuvent émerger du sol mais sont dépourvues de pigmentation et la mort des plantes survient en peu de temps. Un blanchiment et/ou un jaunissement temporaire de la culture peut survenir à la sortie du sol traité. Toutes les variétés de haricots secs n'ont pas été testées pour leur tolérance à l'herbicide IPCO Clomazone et, par conséquent, la première utilisation de l'herbicide IPCO Clomazone doit être limitée à une petite zone de chaque variété afin de confirmer la tolérance avant son adoption comme pratique générale au champ.
------------------	--

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que IPCO Clomazone est un herbicide du Groupe 13. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'IPCO Clomazone et à d'autres herbicides du Groupe 13. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner IPCO Clomazone ou les herbicides du même Groupe 13 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des

mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec La Coopérative Interprovinciale Limitée par 1-204-233-3461